

ALCOOL DE MENTHE

DESCRIPTION :

L'alcool de Menthe peut être ingéré pour retrouver sa forme lors de voyage en voiture, avion ou bateau.

DESIGNATION :

Alcool de menthe (612627)

PRESENTATION :

Flacon de 30 mL



DATE DE MISE SUR LE MARCHÉ :

Mars 2001

RESPONSABLE DE MISE SUR LE MARCHÉ :

Laboratoires Gilbert
928 avenue du Général de Gaulle
14200 Hérouville Saint-Clair

LIEU DE FABRICATION ET DE CONTRÔLE :

Laboratoires Gilbert
928 avenue du Général de Gaulle
14200 Hérouville Saint-Clair

DATE DE PEREMPTION :

60 mois

CLASSIFICATION DU PRODUIT EN FRANCE :

Denrée alimentaire

INGREDIENTS :

Alcool (80% vol.), eau purifiée, arôme naturel de menthe

MODE D'EMPLOI :

Verser quelques gouttes d'alcool de menthe sur un sucre, dans un verre d'eau, sur une compresse

PRECAUTION D'EMPLOI :

L'absorption d'alcool est déconseillée chez la femme enceinte.

Ne pas utiliser chez l'enfant de moins de 30 mois.

Présence possible d'ingrédients pouvant provoquer des allergies. Contient des ingrédients fabriqués et conditionnés sur des lignes, ateliers ou sites susceptibles de contenir des traces d'allergènes alimentaires (céréales contenant du gluten).

PRECAUTION DE STOCKAGE :

Conserver à l'abri de la chaleur. Tenir hors de portée des enfants.